

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2017

Date de convocation : 14/11/2017

Date de l'affichage : 14/11/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 15

Présents : AUGER Denis, BALLAND Alain, BOISSE David, BOUDIN Jean-Jacques, CHAUDAT Philippe, CHOSSON Jean-Elie, CORTINOVIS Jeanine, CUCHET Jocelyne, DONIN Patrice, DUFOUR Jérôme, DULLIAND Hervé, GENOIS Aline, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, TARDY Daniel.

Excusés : LABOURE Mélanie (procuration donnée à Philippe CHAUDAT), GARIN Yannick (procuration donnée à Alain BALLAND), LANTRAN Pascale.

Absents : BILLON David, CALEN Pierre, GEORGES Agnès,

Secrétaire de séance : BOUDIN Jean-Jacques

Monsieur Le Maire explique que l'ordre du jour présente une question unique qui a été abordée dans les informations diverses du précédent conseil.

Il s'agit de donner la position exacte de la commune concernant son intégration à la Communauté de Communes du Haut Bugey avant de poursuivre les études lancées par la Communauté de Communes du Plateau. En effet, ces études ont un coût élevé, il est donc préférable pour des raisons financières de s'assurer de l'accord unanime de toutes les communes de la Communauté de Communes du Plateau avant d'aller plus loin.

1/ Intégration de la commune à la Communauté de Communes Haut Bugey

Monsieur le Maire rappelle les débats au sein de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville sur l'évolution de l'intercommunalité, suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté le 12 octobre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale.

Il rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015 se prononçant sur ce schéma départemental.

Il présente la proposition de la Communauté de Communes d'intégrer la Communauté de Communes Haut-Bugey au 1^{er} janvier 2019 (Communauté de Communes qui doit évoluer en Communauté d'Agglomération au 01/01/2018), par une procédure d'intégration des communes.

Il précise que cette proposition a été présentée au cours de deux réunions des Maires des communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et de la Communauté de Communes Haut Bugey, le 19 avril et le 24 octobre 2017, et à une réunion d'un groupe de travail élargi à l'ensemble du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville le 19 juin 2017.

Monsieur le maire invite ensuite les conseillers à s'exprimer sur cette question. A l'issue du tour de table monsieur le maire demande aux conseillers de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- approuve le principe d'intégration de la commune de Champdor-Corcelles à l'intercommunalité du Haut Bugey.
- s'engage courant 2018, après délibération favorable du Conseil Communautaire, à solliciter l'intégration de la commune à Haut Bugey Agglomération au 01/01/2019.

Séance levée à 22h50.

Monsieur le Maire, Stéphane Martinand.